



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Weapons Systems Division/Division des systèmes
d'arme

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

8C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Pistolet Systeme GRC RCMP Pistol System	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-224467/F	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-224467	Date 2024-01-05
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$BM-039-29244	
File No. - N° de dossier 039bm.M7594-224467	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2024-02-07 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Grosser, Keith	Buyer Id - Id de l'acheteur 039bm
Telephone No. - N° de téléphone (873) 355-2334 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

L'amendement 002 est émis pour les éléments suivants :

1. Pour répondre aux questions des soumissionnaires potentiels

Question 4 :

Est-ce que ce document peut être fourni? RCMP-UEP SP-2 2022 Pratique normalisée pour l'évaluation des mécanismes de retenue de l'étui à pistolet?

Réponse 4:

Oui

Question 5:

Est-ce que ce document peut être fourni? RCMP-UEP SP-3 2022 Pratique normalisée pour l'évaluation des attaches coulissantes de l'étui à pistolet pour le ceinturon de service?

Réponse 5:

Oui

Question 6:

Réf. : APPENDICE C – ÉNONCÉ DES BESOINS TOUCHANT LE PISTOLET DE SERVICE DE LA GRC

6.0 Étui pour pistolet – Service général

Capacité no 6.15

« L'étui doit pouvoir être fixé à une ceinture de service de 5,0 cm (1,97 po) à 5,7 cm (2,24 po) de largeur et de 3 mm (0,12 po) à 5 mm (0,2 po) d'épaisseur, en y restreignant tout déplacement inutile. »

Capacité no 6.23

« L'étui doit pouvoir être monté sur une ceinture de service MOLLE. »

La capacité no 6.15 ne concorde pas avec la capacité no 6.23.

Question : Si l'étui peut être fixé à une ceinture de service MOLLE avec une plaque arrière différente (non comprise dans l'ensemble de pistolet, mais qu'il est possible d'acheter), est-ce que cela respecterait l'exigence de la capacité no 6.23?

Réponse 6:

Oui, cela serait acceptable si l'étui peut être fixé à une ceinture de service MOLLE avec une plaque arrière différente (non comprise dans l'ensemble de pistolet, mais qu'il est possible d'acheter).

Question 7:

Réf. : APPENDICE C – ÉNONCÉ DES BESOINS TOUCHANT LE PISTOLET DE SERVICE DE LA GRC

7.0 Étui pour pistolet – Tenue civile

« L'étui doit pouvoir être monté sur une ceinture dont la largeur est comprise entre 3,66 cm (1,44 po) et 5,7 cm (2,24 po) et dont l'épaisseur est comprise entre 3 mm (0,12 po) et 5 mm (0,2 po), ce qui limite les mouvements inutiles. »

La GRC a toujours acheté un ensemble d'étui pour tenue civile comprenant une palette interchangeable et une glissière de ceinture.

Question : Est-ce que la GRC souhaite mettre à jour les exigences relatives aux étuis pour tenue civile afin d'inclure l'ensemble palette et glissière de ceinture?

Réponse 7:

La GRC n'a pas demandé un modèle précis, elle demande plutôt que l'étui pour tenue civile puisse être fixé à une ceinture dont la largeur est comprise entre 3,66 cm (1,44 po) et 5,7 cm (2,24 po) et dont l'épaisseur est comprise entre 3 mm (0,12 po) et 5 mm (0,2 po), ce qui limite les mouvements inutiles. Si la palette interchangeable et la glissière de ceinture satisfont à cette exigence, elles seront acceptables.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.

RCMP-UEP SP 2-2022

Pratique normalisée pour l'évaluation des mécanismes de retenue de l'étui à pistolet

La présente norme est publiée sous le titre Pratique normalisée de la GRC. L'année suivant le titre de la norme correspond à l'année de la publication initiale ou de la révision.

1 Portée du document

- 1.1 La présente pratique normalisée sert à effectuer l'évaluation qualitative des mécanismes de retenue de l'étui à pistolet.
- 1.1.1 La présente méthode d'essai explique en détail la procédure qui consiste à maintenir le pistolet dans son étui et à le placer dans une position fixe sur le ceinturon en nylon fourni par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Une fois le pistolet fixé sur le ceinturon, différentes forces de traction sont appliquées.
- 1.2 La présente méthode d'essai convient à l'évaluation des étuis en plastique dotés de dispositifs de verrouillage automatique et d'autoverrouillage. Elle ne convient toutefois pas aux étuis en tissu.
- 1.3 La présente norme peut nécessiter l'utilisation de matériaux et d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'a pas pour objet de traiter de toutes les préoccupations relatives à la sécurité liées à son utilisation. Il incombe à l'utilisateur de la présente norme d'établir des pratiques de santé et de sécurité appropriées, conformément aux règlements applicables.

2 Documents applicables

- 2.1 Les versions les plus récentes des publications suivantes sont applicables à la présente méthode d'essai.
- 2.2 Gendarmerie royale du Canada
Spécification G.S. 1045-336 Ceinturon de service en nylon, datée du 2018-05-02

3 Définitions

- 3.1 Les définitions suivantes sont applicables à la présente méthode d'essai.
- 3.1.1 **Étui à pistolet** – Pièce d'équipement qui permet de fixer un pistolet au ceinturon de service pour le transport.
- 3.1.2 **Pistolet** – Pistolet, avec ses accessoires et un chargeur vide.
 - i. Pour les besoins de cette évaluation, seuls le pistolet et les accessoires fournis avec l'étui seront utilisés.
- 3.1.3 **Dispositif de verrouillage automatique (ALS)** – Mécanisme de verrouillage interne qui maintient en place le pistolet dans toutes les directions lorsqu'il est rengainé.
- 3.1.4 **Dispositif d'autoverrouillage (SLS)** – Dispositif qui fonctionne en conjonction avec le dispositif ALS et qui fait appel à un arceau rotatif actionné par l'utilisateur. Le SLS empêche de dégainer le pistolet lorsqu'il est engagé.

- 3.2 **Ceinturon de service** – Ceinturon de service en nylon fourni par la GRC et conforme à la spécification G.S. 1045-336, Ceinturon de service en nylon, datée du 2018-05-02.
- 3.3 **Position tactique/athlétique** – Position qui consiste à amener les coudes vers le torse et les mains au niveau du menton. Se tenir debout, les oreilles, les épaules et les hanches alignées verticalement, et les pieds placés environ à la largeur des épaules. La jambe dominante doit être légèrement reculée, le pied arrière légèrement en angle, les genoux légèrement fléchis et le poids doit reposer davantage sur la pointe des pieds.

4 Échantillons

- 4.1 Un échantillon, qui comprend le pistolet non chargé et l'étui à pistolet, doit être mis à l'essai.
- 4.1.1 Chaque modèle d'étui, pour gaucher et droitier, doit être mis à l'essai individuellement.
- 4.1.2 Les échantillons doivent être neufs et inutilisés. Les échantillons doivent être retirés de leur emballage et conditionnés à une température normale pendant au moins 24 heures avant le début de l'évaluation.

5 Procédure

- 5.1 Deux évaluateurs sont nécessaires à l'exécution de la présente pratique normalisée. Les évaluateurs devraient être de stature similaire. De préférence, la grandeur des évaluateurs ne devrait pas varier de plus de 3 po et leur poids de plus de 15 lb. Un évaluateur doit porter le pistolet et l'étui, et l'autre évaluateur doit tenter de retirer le pistolet.
- 5.1.1 Si de nombreux étuis doivent être évalués, toutes les évaluations doivent être réalisées par les deux mêmes évaluateurs.
- 5.1.2 S'assurer que le ceinturon de service est d'une taille adaptée à l'évaluateur qui le portera. L'évaluateur qui porte le ceinturon doit porter le pantalon opérationnel pour limiter le déplacement du ceinturon de service.
- 5.2 Bien fixer l'étui au ceinturon de service. L'utilisation de passants peut être requise; le cas échéant, le consigner dans les résultats.
- 5.2.1 Si de nombreux modèles d'attaches coulissantes sont offerts et que ceux-ci modifient la position de l'étui sur la verticale, sélectionner le modèle correspondant à une position neutre ou moyenne.
- 5.2.1.1 Dans le cas des attaches coulissantes ajustables, l'étui doit être centré ou placé conformément aux instructions du fabricant pour obtenir une position neutre ou moyenne.
- 5.2.2 Il est recommandé d'utiliser le même ceinturon de service tout au long des essais. Si le ceinturon de service est endommagé au cours d'un essai, il doit être remplacé.
- 5.3 S'assurer que le pistolet, avec tous les accessoires définis en 3.1.2, est fixé dans l'étui conformément aux instructions du fabricant. Au besoin, régler le mécanisme de tension dans l'étui selon les instructions du fabricant. Le pistolet doit être bien ajusté à l'intérieur de l'étui; un mauvais ajustement pourrait avoir une incidence sur les résultats.

- 5.4 Dispositif de verrouillage automatique
- 5.4.1 Actionner le premier niveau des mécanismes de retenue sur l'étui selon les instructions du fabricant.
- 5.4.2 L'évaluateur qui porte le ceinturon de service doit adopter la position tactique/athlétique décrite en 3.3 et demeurer dans cette position pendant toute la durée de chaque essai.
- 5.4.3 Le second évaluateur doit adopter la position tactique/athlétique à une distance de bras de l'autre évaluateur qui porte le ceinturon de service, en plaçant sa main non dominante sur l'épaule du premier évaluateur en guise de support. Le côté dominant du second évaluateur doit être aligné avec l'étui du premier évaluateur.
- 5.4.4 Le second évaluateur doit placer sa main dominante sur la crosse du pistolet dans l'étui. Une fois qu'il a sa main sur la crosse, il doit exercer une force de traction verticale sur le pistolet pendant 5 ± 2 secondes.
- 5.4.5 La force de traction doit être exercée dans les directions suivantes : vers l'avant, vers l'arrière et sur le côté. La direction de la force dépend de l'évaluateur qui porte l'étui. Lorsqu'il exerce la force de traction, le second évaluateur doit demeurer immobile.
- 5.4.5.1 Pour chacune des directions, le second évaluateur doit reprendre sa position pour exercer la force depuis le devant, l'arrière ou le côté du premier évaluateur.
- 5.4.6 Lorsque l'évaluateur a exercé la force de traction dans chaque direction, l'autre évaluateur doit retirer le pistolet de l'étui, puis le ranger de nouveau dans l'étui à trois reprises afin d'évaluer le bon fonctionnement des mécanismes de retenue.
- 5.4.7 L'essai doit prendre fin en cas de bris de l'étui ou du mécanisme de retenue.
- 5.4.7.1 Remarque : Les plaques de protection amovibles peuvent se déloger à la suite des forces de traction; cela ne constitue pas un dommage.
- 5.5 Dispositif d'autoverrouillage
- 5.5.1 Placer le pistolet dans l'étui et actionner le dispositif de verrouillage automatique (ALS) de l'étui.
- 5.5.2 Actionner le dispositif d'autoverrouillage selon les instructions du fabricant.
- 5.5.3 Évaluer le dispositif d'autoverrouillage conformément aux exigences décrites aux points 5.4.2 à 5.4.7.

6 Consignation des dommages

- 6.1 Consigner le rendement de chaque niveau des mécanismes de retenue, dans chaque direction.
- 6.2 Consigner tout dommage observé de l'étui à pistolet et des mécanismes de retenue.

RCMP-UEP SP3-2022

Pratique normalisée pour l'évaluation des attaches coulissantes de l'étui à pistolet pour le ceinturon de service

La présente norme est publiée sous le titre Pratique normalisée de la GRC. L'année suivant le titre de la norme correspond à l'année de la publication initiale ou de la révision.

1 Portée du document

- 1.1 La présente pratique normalisée sert à effectuer l'évaluation qualitative des attaches coulissantes de l'étui à pistolet pour le ceinturon de service.
- 1.1.1 La présente méthode d'essai explique en détail la procédure qui consiste à ranger le pistolet dans son étui et à le placer dans une position fixe sur le ceinturon en nylon fourni par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Une fois le pistolet fixé sur le ceinturon, différentes forces de traction sont appliquées.
- 1.2 La présente méthode d'essai convient à l'évaluation des étuis en plastique. Elle ne convient toutefois pas aux étuis en tissu.
- 1.3 La présente norme peut nécessiter l'utilisation de matériaux et d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'a pas pour objet de traiter de toutes les préoccupations relatives à la sécurité liées à son utilisation. Il incombe à l'utilisateur de la présente norme d'établir des pratiques de santé et de sécurité appropriées, conformément aux règlements applicables.

2 Documents applicables

- 2.1 Les versions les plus récentes des publications suivantes sont applicables à la présente méthode d'essai.
- 2.2 Gendarmerie royale du Canada
Spécification G.S. 1045-336 Ceinturon de service en nylon, datée du 2018-05-02

3 Définitions

- 3.1 Les définitions suivantes sont applicables à la présente méthode d'essai.
- 3.1.1 **Étui à pistolet** – Pièce d'équipement qui permet de fixer un pistolet au ceinturon de service pour le transport.
- 3.1.2 **Attache coulissante** – Mécanisme qui se trouve sur la face près du corps de l'étui et qui sert à fixer l'étui au ceinturon de service.
- 3.1.3 **Pistolet** – Pistolet, avec ses accessoires et un chargeur vide.
 - i. Pour les besoins de cette évaluation, seuls le pistolet et les accessoires fournis avec l'étui seront utilisés.
- 3.2 **Ceinturon de service** – Ceinturon de service en nylon fourni par la GRC et conforme à la spécification G.S. 1045-336, Ceinturon de service en nylon, datée du 2018-05-02.
- 3.3 **Position tactique/athlétique** – Position qui consiste à amener les coudes vers le torse et les mains au niveau du menton. Se tenir debout, les oreilles, les épaules et les hanches alignées verticalement, et les pieds placés environ à la largeur des épaules. La

jambe dominante doit être légèrement reculée, le pied arrière légèrement en angle, les genoux légèrement fléchis et le poids doit reposer davantage sur la pointe des pieds.

4 Échantillons

- 4.1 Un échantillon, qui comprend le pistolet non chargé et l'étui à pistolet, doit être mis à l'essai.
- 4.1.1 Chaque modèle d'étui, pour gaucher et droitier, doit être mis à l'essai individuellement.
- 4.1.2 Les échantillons doivent être neufs et inutilisés. Les échantillons doivent être retirés de leur emballage et conditionnés à une température normale pendant au moins 24 heures avant le début de l'évaluation.

5 Procédure

- 5.1 Deux évaluateurs sont nécessaires à l'exécution de la présente pratique normalisée. Les évaluateurs devraient être de stature similaire. De préférence, la grandeur des évaluateurs ne devrait pas varier de plus de 3 po et leur poids de plus de 15 lb. Un évaluateur porte le pistolet et l'étui, et l'autre évaluateur exerce la force de traction latérale.
- 5.1.1 Si de nombreux étuis doivent être évalués, toutes les évaluations doivent être réalisées par les deux mêmes évaluateurs.
- 5.1.2 S'assurer que le ceinturon de service est d'une taille adaptée à l'évaluateur qui le portera. L'évaluateur qui porte le ceinturon doit porter le pantalon opérationnel pour limiter le déplacement du ceinturon de service.
- 5.2 Bien fixer l'étui au ceinturon de service. L'utilisation de passants peut être requise; le cas échéant, le consigner dans les résultats.
- 5.2.1 Si de nombreux modèles d'attaches coulissantes sont offerts et que ceux-ci modifient la position de l'étui sur la verticale, sélectionner le modèle correspondant à une position neutre ou moyenne.
- 5.2.1.1 Dans le cas des attaches coulissantes ajustables, l'étui doit être centré ou placé conformément aux instructions du fabricant pour obtenir une position neutre ou moyenne.
- 5.2.2 Il est recommandé d'utiliser le même ceinturon de service tout au long des essais. Si le ceinturon de service est endommagé au cours d'un essai, il doit être remplacé.
- 5.3 S'assurer que le pistolet, avec tous les accessoires définis en 3.1.3, est fixé dans l'étui conformément aux instructions du fabricant. Au besoin, régler le mécanisme de tension dans l'étui selon les instructions du fabricant. Le pistolet doit être bien ajusté à l'intérieur de l'étui; un mauvais ajustement pourrait avoir une incidence sur les résultats.
- 5.4 Actionner tous les mécanismes de retenue sur l'étui définis par le fabricant.
- 5.5 L'évaluateur qui porte le ceinturon de service doit adopter la position tactique/athlétique décrite en 3.3 et demeurer dans cette position pendant toute la durée de chaque essai.
- 5.6 Le second évaluateur doit adopter la position tactique/athlétique à une distance de bras de l'autre évaluateur qui porte le ceinturon de service, en plaçant sa main non dominante

sur l'épaule du premier évaluateur en guise de support. Le côté dominant du second évaluateur doit être aligné avec l'étui du premier évaluateur.

- 5.7 Le second évaluateur doit placer sa main dominante sur la crosse du pistolet dans l'étui. Une fois qu'il a sa main sur la crosse, il doit exercer une force de traction latérale pendant 5 ± 2 secondes en tirant vers lui.
- 5.7.1 La force de traction doit être exercée dans les directions suivantes : vers l'avant, vers l'arrière et sur le côté. La direction de la force dépend de l'évaluateur qui porte l'étui. Lorsqu'il exerce la force de traction, le second évaluateur doit demeurer immobile.
- 5.7.1.1 Pour chacune des directions, le second évaluateur doit reprendre sa position pour exercer la force depuis le devant, l'arrière ou le côté du premier évaluateur.
- 5.8 Lorsque l'évaluateur a exercé la force de traction dans chaque direction, l'autre évaluateur doit retirer le pistolet de l'étui, puis le ranger de nouveau dans l'étui à trois reprises afin d'évaluer le bon fonctionnement des mécanismes de retenue.
- 5.9 En gardant l'étui sur le ceinturon, inspecter l'étui pour voir s'il présente des dommages.
- 5.10 L'essai doit prendre fin en cas de bris de l'étui ou de son mécanisme d'attache (attache coulissante) sur le ceinturon.
- 5.10.1 Remarque : Les plaques de protection amovibles peuvent se déloger à la suite des forces de traction; cela ne constitue pas un dommage.

6 Consignation des dommages

- 6.1 Consigner tout dommage au corps de l'étui, aux mécanismes de retenue ou à l'attache coulissante subi pendant les essais dans chaque direction.
- 6.2 Une fois tous les essais terminés, retirer l'étui du ceinturon et consigner tout dommage observé sur l'attache coulissante.